



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE AU SERVICE DE LA SOCIETE ET DU DEVELOPPEMENT DE TOUS LES TERRITOIRES

La grande consultation organisée au pas de course par le gouvernement sous le titre pompeux des Assises de l'ESR, apparaît très loin des attentes du monde universitaire et de ses usagers, des enjeux de société qui nous sont posés. La manière dont sont organisées ces Assises vient malheureusement renforcer le sentiment que les jeux seraient faits. La CGT Rhône-Alpes déplore la précipitation et la période (la rentrée universitaire), dans lesquelles elles ont été convoquées.

Il s'agit de toute évidence pour le gouvernement d'une opération visant à donner l'illusion d'une consultation, tout en permettant que cette rentrée universitaire s'engage dans la continuité de toutes les contre-réformes précédentes. Pendant ce temps, les universités passées à l'autonomie de gestion (RCE) et confrontées pour la plupart à de graves difficultés de financement de la masse salariale, ont procédé à des dégraissages massifs de personnels contractuels pendant l'été. Les universités sont dans une telle situation de fragilité qu'elles sont aujourd'hui empêchées de dispenser un réel service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui est pourtant leur mission essentielle.

La CGT Rhône-Alpes réaffirme son attachement à un service public de l'ESR national qui repose sur des universités d'Etat délivrant des diplômes nationaux, des organismes de recherche nationaux développant des projets de recherche de moyen et long terme, des statuts nationaux de qualité et non précaires pour l'ensemble des personnels qui y travaillent, des budgets de fonctionnement pérennes à la hauteur des besoins.

Or, le déséquilibre croissant qui existe en faveur de la recherche sur projets et sur appels d'offres aggrave la situation en maintenant nombre de jeunes ingénieurs, techniciens, chercheurs dans une précarité due à la succession de contrats courts. La précarisation du travail, c'est également la

perte des compétences et du savoir-faire des laboratoires.

Un service public national de l'ESR, c'est un service public capable de garantir l'égalité des droits de tous à l'accès aux études en tout point du territoire et quelle que soit l'origine sociale, dans le respect des principes républicains d'égalité, de transparence et de collégialité.

L'accès au service public de l'ESR pour les étudiants, c'est l'accès à la formation supérieure, aux connaissances les plus récentes dans le domaine qu'ils ont choisi. C'est la raison pour laquelle l'enseignement supérieur est nécessairement adossé à une activité de recherche dans tous les territoires, dans toutes les universités, quel

que soit le niveau d'étude et la taille des établissements. C'est le sens même du statut des enseignants-chercheurs, sur lequel repose toute la richesse de ce service public particulier.

Dans ce cadre, le système d'ESR, parce qu'il est un Service Public National, doit participer à l'équilibre des territoires. Ainsi il ne peut et ne devrait en aucun cas s'inscrire dans une logique "d'excellence excluante" comme c'est le cas depuis la LRU, le pacte pour la recherche ou encore le grand emprunt, qui contraignent à une compétition effrénée, et qui se soldent par une mise en concurrence exacerbée des régions et des territoires infrarégionaux, voire des métropoles.

Défendre et développer un service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est assurer un lien fort entre recherche et enseignement supérieur, c'est répondre aux besoins et veiller à la qualité du service rendu (en termes de contenu, d'égalité d'accès et de conditions d'étude), c'est permettre le maintien de la richesse et des complémentarités entre les différentes composantes de l'ESR. C'est également réaffirmer le rôle incontournable des organismes de recherche nationaux, notamment du CNRS, pour assurer la cohérence de l'effort de recherche public et développer l'ensemble des champs scientifiques, favoriser l'émergence de nouvelles thématiques. Tout cela n'est accessible que sur la base d'emplois stables, pérennes et de qualité.

C'est pourquoi le véritable changement ne peut se faire qu'avec l'abandon des politiques des gouvernements précédents qui sous couvert d'excellence ont organisé la concurrence généralisée entre les universités, la mise sous contrôle de la recherche publique au profit d'intérêts

privés, le désengagement généralisé de l'État. Les conséquences concrètes de ces contre-réformes s'avèrent catastrophiques pour les personnels confrontés à une explosion de la précarité, pour les usagers confrontés à la suppression de formations, à une activité d'enseignement dénigrée par les dispositifs d'évaluation, et pour les populations qui risquent de subir un appauvrissement considérable du potentiel de notre système d'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour toutes ces raisons, le système d'enseignement supérieur et de la recherche ne pourra répondre aux enjeux majeurs qui nous sont posés aujourd'hui, sans :

- L'abrogation de la LRU, des RCE ;
- La fin des « super structures » technocratiques qui contournent les instances démocratiques universitaires sur les grandes orientations et choix stratégiques de l'ESR ;
- L'abandon de la politique de contractualisation et « d'excellence » ;
- La titularisation de tous les contractuels sur des emplois permanents ;
- Une réelle amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants pour combattre l'échec universitaire ;
- La fin des dispositifs de financement et d'évaluation anti-démocratiques tels qu'ils sont aujourd'hui mis en œuvre par l'ANR et l'AERES.

Ces mesures sont un préalable à la mise en place d'une nouvelle politique d'ESR. Ainsi, l'efficacité du Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se présente d'abord comme un défi démocratique et citoyen.